

## **Rappel du règlement et des pièces nécessaires afin d'obtenir l'homologation du titre de Champion de France.**

Afin de pouvoir prétendre au titre de Champion de France, le chien doit obtenir :

### **Exigences SCC**

Un CACS de l'exposition de championnat de la SCC  
Ou  
Un CACS de l'exposition Nationale d'élevage  
Ou  
Deux RCACS de championnat (SCC ou NE) dans un intervalle de 2 ans  
+  
Un CACS dans une exposition à CACIB  
+  
Un CACS dans une spéciale Dogue Allemand  
+  
Avoir passé avec succès et en France l'examen du TAN

### **Exigences du DCF**

Lecture de dysplasie des hanches, sont acceptés les stades A et B  
+  
Lecture de dysplasie des coudes sont acceptés les stades 0, SL et 1  
+  
L'empreinte génétique avec filiation  
+  
Le pedigree complet

### **Conditions**

- Les CACS doivent être obtenus sous 3 juges différents, dont au moins un juge Français.
- Après l'obtention du CACS de championnat de la SCC ou de la NE, les autres CACS ainsi que les exigences du Club de race doivent être obtenus dans un délai maximum de 2 ans : tous les CACS obtenus avant sont valables pour l'homologation du titre.
- La demande d'homologation du titre de champion de France doit être présentée au Président du DCF dans un délai de 2 mois après l'obtention de la dernière récompense. Passé ce délai, le dossier est déclaré forclos et le titulaire du RCACS ayant valeur de championnat pourra postuler l'homologation du titre, s'il remplit les conditions stipulées.
- Les examens de santé et comportementaux établis par le DCF devront être passés dans un délai de 2 ans maximum à compter de l'obtention du CACS de championnat ou de la Nationale d'élevage.
- Si un chien obtient le CACS de la Nationale d'élevage et du championnat de France SCC dans la même année mais qu'il n'a pas de spéciale, le CACS de la Nationale aura valeur de spéciale.
- Si un chien obtient le CACS de la Nationale d'élevage et du championnat de France SCC dans la même année ce dernier conserve ces récompenses, mais la RCACS de la deuxième exposition peut être transformée en CACS.
- L'obtention de 2 RCACS lors de spéciales équivaut à 1 CACS de spéciale.

**Documents à transmettre en double exemplaire  
au Président du DCF**

Copie du Pedigree

+

Copie du formulaire du TAN

+

Copie du compte-rendu de lecture du dépistage de la dysplasie des hanches

+

Copie du compte-rendu de lecture du dépistage de la dysplasie des coudes

+

Copie du compte-rendu d'analyse génétique avec la filiation

+

Copie des commentaires du juge et du carton de CACS de l'exposition de championnat SCC ou de la NE du Club

+

Copie des commentaires du juge et du carton de CACS à l'exposition internationale à CACIB

+

Copie des commentaires du juge et du carton de CACS à l'exposition spéciale Dogue Allemand

Ou

Éventuellement copies des 2 commentaires et des cartons RCACS obtenus lors de spéciales Dogue Allemand

[Il est possible de transmettre le dossier complet par internet.](#)